

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 16 du 26 avril 2018

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 5

DÉCISION N° 474/ARM/EMM/ORT
portant changement de port-base de la frégate multi-missions « Bretagne ».

Du 20 mars 2018

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « organisation - réglementation - transformation ».

DÉCISION N° 474/ARM/EMM/ORT portant changement de port-base de la frégate multi-missions « Bretagne ».

Du 20 mars 2018

NOR A R M B 1 8 5 0 5 7 8 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 112.3.1

Référence de publication : BOC n° 16 du 26 avril 2018, texte 5.

La ministre des armées,

Vu l'instruction générale n° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 modifiée, relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime ;

Vu l'instruction n° 99/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 modifiée, relative à la désignation au commandement ;

Vu l'instruction n° 177/DEF/EMM/ROJ du 2 février 2012 modifiée, relative au commandement et au soutien des bâtiments en construction jusqu'à leur admission au service actif ;

Vu l'instruction n° 26/DEF/EMM/ORG du 14 janvier 2016 relative aux missions et organisation de la force d'action navale ;

Vu la décision n° 0-956-2017/DEF/EMM/ORG du 21 février 2017 portant création de la formation « Bretagne » ;

Vu la décision du 3 août 2017 ^(A) portant délégation de signature (état-major des armées) ;

Vu la convention du 14 février 2011 ⁽¹⁾ entre l'État français et la société DCNS, relative à la conduite des frégates FREMM pendant la phase des essais à la mer,

Décide :

Article premier.

Changement de port-base.

À compter du 16 avril 2018, la frégate multi-missions (FREMM) *Bretagne* est basée à Brest.

Article 2.

Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Denis BÉRAUD.

(A) n.i. BO ; JO n° 182 du 5 août 2017, texte n° 14.

(1) n.i. BO.